

# Conseil du statut de la femme

**Rapport  
annuel  
1998-1999**

Le contenu de la présente publication a été rédigé par  
le Conseil du statut de la femme.

Cette publication a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500 D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Dépôt légal — 1999  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN 2-551-18119-4  
ISSN 0705-6435

© Gouvernement du Québec, 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable du Conseil du statut de la femme, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier 1998-1999.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de cet organisme et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre de la Justice et  
ministre responsable de la  
Condition féminine

Linda Goupil

Québec, juin 1999

Madame Linda Goupil  
Ministre de la Justice et  
ministre responsable de la Condition féminine  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le vingt-quatrième rapport annuel du Conseil du statut de la femme, qui porte sur l'exercice financier 1998-1999.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente par intérim,

Thérèse Mailloux

Québec, juin 1999

## Table des matières

### Première partie

#### Présentation du Conseil 9

- 1.1 Le Conseil 9
- 1.2 L'assemblée des membres 9
- 1.3 Les comités 9
- 1.4 Le plan d'organisation 10
  - 1.4.1 La Direction générale 10
  - 1.4.2 Le Secrétariat 10
    - Les Affaires juridiques 10
    - Le Service administratif 10
    - Le Service de la production et de la diffusion 10
    - *La Gazette des femmes* 10
  - 1.4.3 La Direction de la recherche et de l'information 10
    - Le Service de la recherche 10
    - Le Service de l'information 11
    - Le Centre de documentation 11
  - 1.4.4 La Direction des bureaux régionaux 11
- 1.5 Organigramme 12
- 1.6 Ressources financières pour l'exercice 1998-1999 13

### Deuxième partie

#### Avis et mémoires au gouvernement 15

- 2.1 La réforme de l'aide sociale 15
- 2.2 Les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie 15
- 2.3 Commentaires sur le plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002 : *Le défi de l'accès* de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre 15
- 2.4 Violence – Service téléphonique pour les conjoints violents 16
- 2.5 Loi électorale 16
- 2.6 Loi sur l'Institut national de santé publique 16
- 2.7 Femmes en détention 16
- 2.8 Codification des expériences des candidates et des candidats aux postes d'occasionnels dans la fonction publique 17
- 2.9 Modèle d'ordre professionnel des sages-femmes 17

### Troisième partie

#### Objectifs et activités

- 3.1 Objectifs 19
- 3.2 Activités 19
  - 3.2.1 Du planétaire au local : influencer le devenir de l'État 19
    - Les femmes et le virage ambulatoire 19
    - Le soutien au développement local et régional 19
  - 3.2.2 Une société civile en transformation : accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes 20
    - Les enjeux de la diversité culturelle et religieuse 20
    - Les conditions de vie des femmes âgées 21
    - Les lesbiennes et la reconnaissance de leurs droits 21
  - 3.2.3 Le travail en changement : repenser la sphère publique au féminin 21
    - Les aides familiales 21
    - Le travail atypique 21
    - La conciliation travail-famille 22
    - Les interventions régionales 22
  - 3.2.4 Des valeurs en émergence et en transition : intérioriser l'égalité entre les hommes et les femmes 22
    - Enjeux du féminisme d'aujourd'hui et de demain 22
    - Les débats de la *Gazette des femmes* 23
    - La présence des femmes dans les conseils municipaux et les instances régionales 23
  - 3.2.5 Information à l'ensemble de la population 24
    - Accueil et renseignements 24
    - Les relations de presse 24
    - Conférences et participation à des activités 24
    - Les relations internationales 25
    - Les associations nationales et les centres de recherche en condition féminine 26
    - Le site Internet 26
    - La distribution de documents 26
    - *La Gazette des femmes* 27
    - *Info-CSF* 27
    - *Info-région* 27

- *Le Répertoire des groupes de femmes du Québec*   **28**
- Le Centre de documentation   **28**
- Le 8 mars, Journée internationale des femmes   **28**
- Le 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme   **28**

### 3.2.6 La gestion interne du Conseil   **29**

## **Quatrième partie**

### **Amélioration de la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes   31**

## **Cinquième partie**

### **Perspectives 1999-2000   33**

- Du planétaire au local : influencer le devenir de l'État   **33**
- Une société civile en transformation : accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes   **33**
- Le travail en changement : repenser la sphère publique au féminin   **33**
- Des valeurs en mutation : intérioriser l'égalité entre les hommes et les femmes   **34**

### Liste des publications du Conseil en 1998-1999   **35**

# Première partie

---

## Présentation du Conseil

### 1.1 Le Conseil

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Conformément à sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-59) et lorsque la ministre responsable de la Condition féminine le requiert, il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. Il lui revient également de saisir la ministre des problèmes et des questions qui, selon lui, nécessitent une action gouvernementale. Enfin, il doit communiquer à la ministre le résultat de ses constats, formuler des recommandations et s'assurer qu'on y donne suite.

Le Conseil peut aussi lorsqu'il le juge utile ou nécessaire, et avec l'approbation de la ministre, entreprendre des études ou faire entreprendre des recherches sur les sujets qui relèvent de sa compétence.

Il est habilité à recevoir les requêtes du public et à examiner les suggestions de toute personne qui s'intéresse à la condition féminine. En outre, il doit fournir de l'information au public.

### 1.2 L'assemblée des membres

La présidence du Conseil a été assumée par M<sup>me</sup> Diane Lemieux jusqu'à son départ de l'organisme le 2 novembre 1998. M<sup>me</sup> Thérèse Mailloux, secrétaire générale du Conseil a assumé la présidence par intérim par la suite.

Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, nommés par le gouvernement pour quatre ans :

- quatre sur recommandation des associations féminines :
- Christine Fréchette, conseillère à l'Assemblée nationale du Québec, nommée le 26 juin 1996 :
- Louise Beaudry, animatrice communautaire à Saint-Gabriel de Brandon, nommée le 26 juin 1996;
- Bibiane Courtois, infirmière responsable du programme de prévention du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, nommée le 11 février 1995;
- Jacqueline Nadeau-Martin, ex-présidente générale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, nommée le 26 juin 1996;

- deux sur recommandation des milieux universitaires :
- Marie-Andrée Roy, professeure à l'Université du Québec à Montréal, nommée le 26 janvier 1994;
- Marielle Tremblay, professeure à l'Université du Québec à Chicoutimi, nommée le 11 janvier 1995;
- deux sur recommandation des groupes socio-économiques :
- Lise Drouin-Paquette, conseillère municipale à la Ville de Sherbrooke, nommée le 26 janvier 1994;
- Micheline Paradis, directrice de l'édition et des publications à la Confédération des caisses populaires Desjardins, nommée le 11 janvier 1995;
- deux sur recommandation des syndicats :
- Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à Dorval, nommée le 11 janvier 1995;
- Régine Laurent, secrétaire générale à la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (F.I.I.Q.), nommée le 26 juin 1996.

Enfin, sont membres d'office du Conseil, mais sans droit de vote, les sous-ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Emploi, du Travail, de la Justice, de la Solidarité sociale, de la Culture et des Communications, de même que le secrétaire du Conseil du trésor.

Cette année, les membres du Conseil se sont réunies à quatre reprises, soit trois fois à Québec et une fois à Montréal.

### 1.3 Les comités

Les comités secondent le Conseil dans l'accomplissement de sa mission. Ils permettent une participation accrue des membres à la préparation des avis du Conseil tout en favorisant une réflexion approfondie sur certaines questions particulières.

Conformément au mandat qui leur est confié, les membres des comités peuvent notamment entreprendre des consultations et constituer des groupes spéciaux formés d'experts et d'expertes de l'extérieur. Le Conseil peut aussi mettre sur pied des comités spéciaux lorsqu'il le juge nécessaire.

Cette structure permet aussi de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui

reflètent l'opinion des membres du Conseil et la diversité des femmes du Québec.

## **1.4 Le plan d'organisation**

Le Conseil du statut de la femme s'est doté d'un plan d'organisation qui comprend trois directions, dont deux unités opérationnelles, soit la Direction de la recherche et de l'information ainsi que la Direction des bureaux régionaux, et d'une unité de soutien affectée à l'ensemble des besoins de l'organisme, soit le Secrétariat du Conseil. Au 31 mars 1999, le Conseil comptait 63 employées et employés permanents.

### **1.4.1 La Direction générale**

Le Conseil est sous la direction de la présidente, qui en est également la porte-parole. À titre de dirigeante d'organisme, elle conduit les activités du Conseil, en coordonne les travaux et assure la liaison entre le Conseil et la ministre responsable de la Condition féminine. La présidente assure la mise en œuvre des décisions qui engagent l'organisme et agit en tant que directrice générale du Conseil. Du Bureau de la présidente relève la responsabilité des communications avec les associations féminines provinciales et les divers partenaires ou groupes avec lesquels le Conseil agit. Enfin, la présidente coordonne les stratégies et les activités de relations publiques de l'organisme.

### **1.4.2 Le Secrétariat**

Le Secrétariat du Conseil est une unité chargée de fonctions horizontales et de la majorité des fonctions de soutien de l'organisme. Il coordonne l'ensemble des activités relatives au fonctionnement de l'assemblée des membres du Conseil et de ses comités. La secrétaire planifie les assemblées et les réunions des divers comités et élabore la programmation. En outre, à certaines occasions, elle représente publiquement le Conseil.

La secrétaire est responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-21), et est chargée de l'application de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., c. P-38.01).

Les Affaires juridiques, le Service administratif et le Service de la production et de la diffusion ainsi que *La Gazette des femmes* relèvent du Secrétariat.

#### **— Les Affaires juridiques**

Les Affaires juridiques ont la responsabilité des dossiers juridiques au Conseil. À ce titre, ce service offre un soutien d'ordre juridique, tant pour les besoins internes que pour les dossiers relatifs à la

condition féminine et à portée juridique. La responsable suit l'activité législative et réglementaire du gouvernement, entreprend certaines études et participe à des recherches et à la production d'avis à teneur juridique.

#### **— Le Service administratif**

Le Service administratif est chargé de la gestion quotidienne des ressources humaines, matérielles et financières pour l'ensemble du Conseil. Il a la responsabilité des services auxiliaires tout en assurant la liaison entre le Conseil et les organismes centraux.

Le Service assure aussi la planification et le soutien en services informatiques pour le Conseil et mène un certain nombre de dossiers à caractère administratif tels le plan de mise en valeur des ressources humaines, la fonction conseil auprès des gestionnaires, la programmation et le suivi budgétaire.

#### **— Le Service de la production et de la diffusion**

Le Service de la production et de la diffusion prend en charge toutes les activités entourant la production technique et la diffusion de documents auprès du public. Il s'occupe de la conception graphique et de la production des documents écrits du Conseil et transmet les avis, les recherches et les documents d'information aux publics cibles du Conseil. De plus, il prête son soutien à l'occasion des relations de presse et des activités publiques organisées par le Conseil.

#### **— La Gazette des femmes**

Au sein du Secrétariat se trouve l'équipe chargée de concevoir, de produire et de mettre en vente *La Gazette des femmes*, un magazine bimestriel. Au moyen de cet outil d'information, le Conseil renseigne et sensibilise la population féminine et le public en général sur un ensemble de sujets en matière de condition féminine.

### **1.4.3 La Direction de la recherche et de l'information**

La Direction de la recherche et de l'information comprend le Service de la recherche, le Service de l'information et le Centre de documentation.

#### **— Le Service de la recherche**

Le Service de la recherche a un mandat qui comporte deux volets : produire les études et les analyses qui étayent les avis et les recommandations que le Conseil transmet au gouvernement, et effectuer des recherches sur les questions de condition féminine propres à intéresser la population québécoise.

Aux fins de l'accomplissement de son mandat, le Service de la recherche suit de près l'activité législative et réglementaire du gouvernement : il permet ainsi au Conseil de réagir rapidement aux projets de loi ou de règlement rendus publics. Les réactions de ce dernier peuvent prendre la forme d'une lettre ou d'un avis adressé soit à la ministre responsable de la Condition féminine, soit au ministre visé, ou encore d'un mémoire présenté devant une commission parlementaire.

En outre, le Service de la recherche effectue, à l'occasion, des consultations sur un document ou un thème particulier auprès d'organismes ou de représentantes d'un milieu déterminé. Pour ce faire, il prépare les documents nécessaires, assiste aux rencontres, rédige les comptes rendus et les conclusions qui se dégagent de ces rencontres. Cette étape de consultation vise à rendre les recherches et les avis du Conseil les plus pertinents possible.

#### — Le Service de l'information

Le Service de l'information a pour rôle de faire connaître, auprès des femmes et de la population en général, les positions, les analyses, les avis, les déclarations du Conseil du statut de la femme à l'égard de toute question concernant le statut et les droits des femmes.

En ce sens, il exerce un rôle conseil auprès de la direction et du personnel de l'organisme en matière de relations de presse, de relations publiques et d'édition. Il conçoit et met en œuvre des plans de communication destinés à des publics internes ou externes, détermine les stratégies les plus appropriées, organise des conférences de presse et des rencontres publiques, crée des outils d'information et informe les médias des activités du Conseil.

Des activités comme la Journée internationale des femmes, la conception et la mise à jour du site du Conseil sur le réseau Internet, l'accueil de délégations étrangères, l'édition du bulletin *Info-CSF* sont également du ressort du Service de l'information.

#### — Le Centre de documentation

Grâce à l'enrichissement constant d'une collection spécialisée, le Centre de documentation soutient les travaux d'analyse, de recherche, d'information et de diffusion menés au sein du Conseil. De plus, il répond aux demandes des usagères et des usagers du milieu gouvernemental.

Par ailleurs, le Centre de documentation coordonne l'application du système de gestion documentaire du Conseil. Il établit la liste de classement des documents administratifs, conformément aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Enfin, il voit à appliquer la Loi sur les archives.

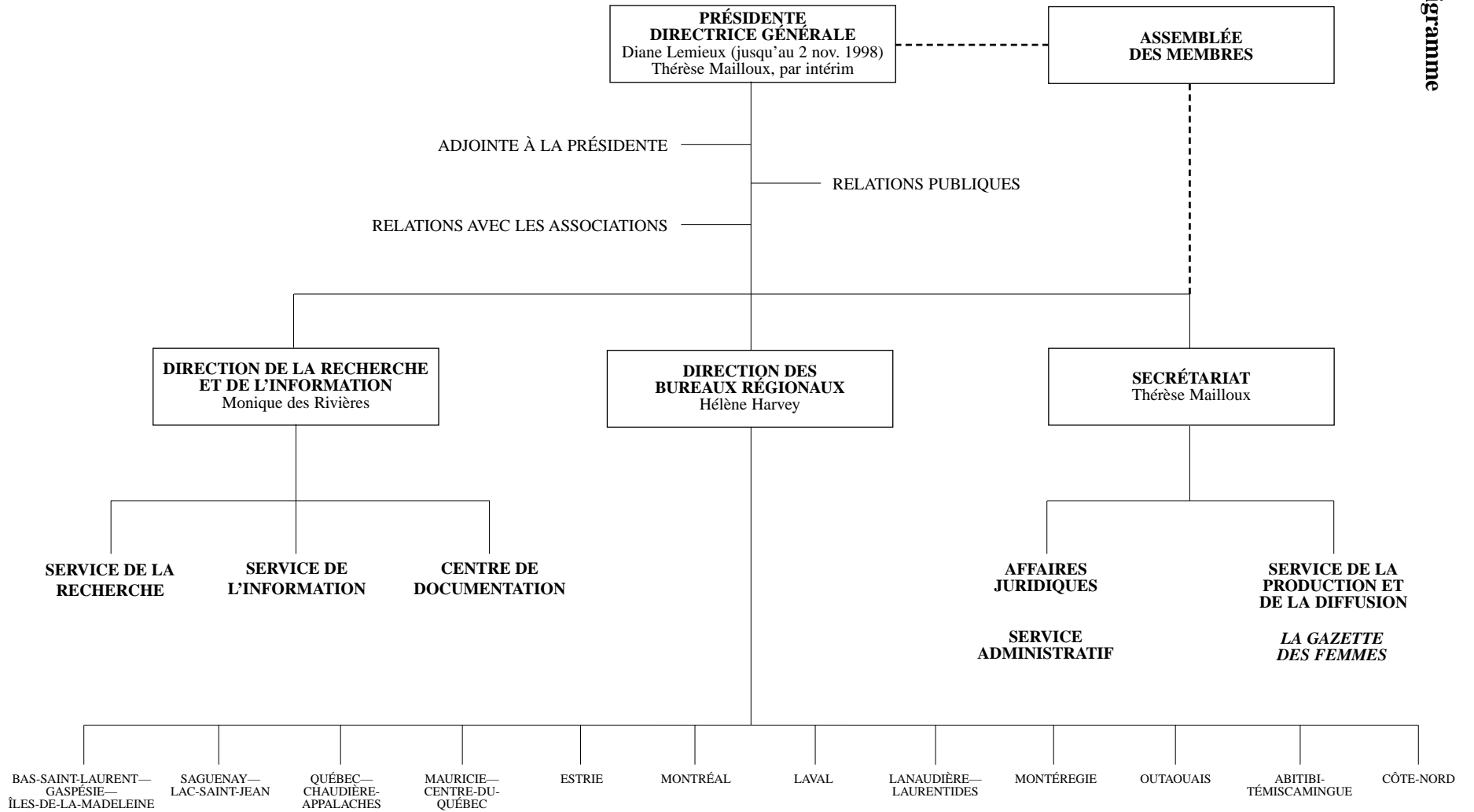
#### 1.4.4 La Direction des bureaux régionaux

Le processus de décentralisation et de régionalisation des activités gouvernementales a des répercussions sur les conditions de vie des femmes. Dans un tel contexte, le Conseil du statut de la femme exerce, à l'échelle de la région, sa fonction consultative auprès de l'État ainsi que son rôle d'information. En outre, par l'entremise de ses bureaux régionaux, il apporte un soutien aux femmes afin qu'elles deviennent des partenaires à part entière dans le développement de leur région.

Les bureaux régionaux sont chargés d'effectuer des études à caractère régional ou national, de faire connaître les dossiers relatifs à la condition féminine et de répondre aux demandes d'information de la population régionale. À cette fin, chacun des bureaux régionaux publie régulièrement un bulletin régional d'information, *Info-région*. De plus, les membres du personnel des bureaux régionaux participent fréquemment, à titre de personnes-ressources, à des groupes de travail avec les représentantes du milieu et les représentants gouvernementaux. Elles apportent aussi un soutien aux tables de concertation des groupes de femmes et aux représentantes de la population féminine au sein des autres organes de concertation. Enfin, elles informent et mettent à la disposition des instances gouvernementales régionales et des autorités régionales, des études et des analyses sur les conditions de vie des femmes.

# Conseil du statut de la femme

## ORGANIGRAMME



## 1.6 Ressources financières pour l'exercice 1998-1999

	BUDGET (en dollars) <sup>1</sup>		DÉPENSES <sup>1</sup>
	Original	Modifié	
Rémunération	3 036 700	2 851 378	2 814 953
Fonctionnement	1 028 900	1 113 080	1 089 878
Capital	6 800	113 942	113 940
<b>Total</b>	<b>4 072 400</b>	<b>4 078 400</b>	<b>4 018 771</b>

1. L'information provient du Sygbec, en date du 30 avril 1999 (mise à jour 5993).

## Deuxième partie

---

### Avis et mémoires au gouvernement

#### 2.1 La réforme de l'aide sociale

Le 19 mai 1998, le Conseil du statut de la femme a présenté à la Commission des affaires sociales un mémoire sur le projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité. Selon le Conseil, le véritable défi de la réforme sera de favoriser l'insertion en emploi tout en assurant aux prestataires des moyens de subsistance suffisants.

Le gouvernement doit mettre en place des mesures et des services de réinsertion qui répondent aux besoins et manifester une nette volonté d'accompagner les individus dans leur démarche. Il doit tenir compte de la problématique particulière des femmes sur le marché du travail, leur proposer des avenues de formation qualifiante et, dans les cas des mères seules, prévoir une intégration graduelle et les services de soutien nécessaires. Les prestations doivent permettre aux personnes de combler leurs besoins de façon satisfaisante. Pour s'en assurer, le Conseil recommande que, tous les trois ans, le ministère de la Solidarité sociale dépose un rapport exhaustif à l'Assemblée nationale sur cette question et que ce rapport fasse l'objet d'une étude en commission parlementaire.

Enfin, pour mettre fin à la discrimination subie par les parents gardiens à l'aide sociale, le Conseil recommande que la pension alimentaire pour enfant ne soit plus considérée comme un revenu déductible de la prestation reçue par l'adulte pour combler ses besoins propres.

#### 2.2 Les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie

Le Conseil du statut de la femme a produit un avis régional sur les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie. Premier d'une série de quatorze avis régionaux, ce projet d'envergure amorcé par le Conseil l'an dernier découle du constat que la vie des femmes est de plus en plus influencée par des décisions prises à un palier régional et même local. Le Conseil espère ainsi contribuer à la reconnaissance, par les instances locales et régionales, des besoins des femmes et de leur apport au développement des régions. De plus il souhaite influencer les décideuses et décideurs sur les cibles prioritaires en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes en général, et les services qui leur sont destinés, de façon spécifique. Le Conseil veut ainsi s'assurer de la mise en place des conditions propices à

leur intégration équitable au développement économique et social des territoires et éviter des reculs des conditions de vie des femmes maintenant que d'autres paliers de pouvoir prennent le relais quant aux décisions touchant de multiples facettes de la vie des populations régionales.

Pour réaliser l'avis sur la Montérégie, le Conseil a dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative. Il y présente la position des femmes, tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le Conseil propose donc des cibles et des mesures d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable.

Le Conseil a tenu, avant de produire l'avis, une consultation auprès des principaux représentants et représentantes des organismes et ministères concernés et auprès des organisations de femmes, de façon à valider son diagnostic, la priorisation des cibles et la pertinence des mesures proposées.

Les cibles retenues par le Conseil touchent la cueillette de données ventilées selon le sexe dans tous les secteurs, la diversification des choix scolaires et professionnels des femmes et des filles et l'orientation vers des secteurs d'avenir, l'élimination des obstacles à l'insertion professionnelle, particulièrement dans le cas des femmes les plus démunies, les conditions entourant la maîtrise de la maternité par les femmes et la construction d'un environnement exempt de violence.

#### 2.3 Commentaires sur le plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998-2002 : *Le défi de l'accès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.*

En mai 1998, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre adoptait son deuxième plan régional d'organisation des services intégrés de santé intitulé *Le défi de l'accès*. Pour le Conseil, ce fut l'occasion de se pencher sur la manière dont s'opère la régionalisation des politiques nationales de santé sur le territoire le plus peuplé du Québec. De plus, le Conseil a examiné de quelle façon les besoins des femmes de Montréal sont pris en compte.

Or, le Conseil observe que cette deuxième génération de planification socio-sanitaire ne donne pas suite à d'importantes politiques ou orientations ministérielles qui ont un impact sur les conditions de vie et de santé des femmes, notamment les *Orientations ministérielles en matière de planification des naissances*, celles sur *l'Adaptation des services sociaux et de santé de la population homosexuelle* et la *Politique de périnatalité*.

Le Conseil déplore aussi l'absence d'orientations générales en matière de condition féminine qui permettraient de baliser les services de santé et les services sociaux en fonction des caractéristiques de la population féminine. De plus, la rareté de données statistiques différenciées selon le sexe ne favorise pas la prise en compte des problèmes spécifiques des femmes de la région. Enfin, le Conseil recommande à la Régie d'adopter une approche lui permettant, d'une part d'évaluer les besoins des femmes, et d'autre part de les intégrer de façon horizontale dans le continuum de ses services.

#### **2.4 Violence – Service téléphonique pour les conjoints violents**

La présidente du Conseil a adressé une lettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Jean Rochon, au sujet de la mise en place d'un service téléphonique disponible 24 heures par jour pour les conjoints violents. La présidente a fait part de son intérêt pour un tel service, tout en soulignant l'importance de lui assurer des conditions de succès. Parmi ces conditions, la plus importante est peut-être le partage d'une analyse convergente de la violence par les différents intervenants et intervenantes dans ce secteur, analyse centrée sur la sécurité des femmes et la responsabilité des agresseurs. La présidente note qu'il semble cependant exister déjà des problèmes de cohérence et de concertation dans l'intervention en violence conjugale, notamment entre les ressources pour les femmes et celles pour les conjoints violents. Elle invite le ministère à poursuivre le travail de concertation dans ce dossier.

#### **2.5 Loi électorale**

La présidente du Conseil du statut de la femme a adressé une lettre au ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, M. Guy Chevrette, à l'occasion de l'étude du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale. Elle se réjouissait d'abord du fait que la loi accordera dorénavant le droit de voter dans une autre section de vote que celle de leur domicile aux personnes qui ont dû le quitter pour recevoir des soins de santé ou pour assurer leur sécurité ou celle de leurs enfants. Par ailleurs, sensible aux remarques formulées par des groupes de femmes

préoccupées par la sécurité des femmes, elle demandait que le projet de loi soit amendé de façon à remplacer la distribution de la liste électorale dans chaque foyer par l'envoi d'un avis à chaque adresse mentionnant les noms des électrices et des électeurs qui y sont inscrits; une telle méthode assurerait une publicité aussi efficace mais plus discrète des renseignements utiles.

#### **2.6 Loi sur l'Institut national de santé publique**

En juin 1998, la présidente du Conseil du statut de la femme transmettait à M. Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, ses commentaires sur le projet de loi n° 439, Loi sur l'Institut national de santé publique. Elle attirait l'attention du ministre sur l'importance d'intégrer dans les orientations et les méthodes régulières de travail de ce nouvel organisme l'analyse différenciée selon le sexe. Ainsi, tant dans la recherche que dans l'information au public ou l'enseignement, les problèmes de santé, les habitudes de vie et les conditions de l'environnement qui peuvent affecter plus particulièrement les femmes pourront être mis au jour et analysés systématiquement. La présidente attirait également l'attention du ministre sur l'importance de nommer des femmes au conseil d'administration de cet organisme.

#### **2.7 Femmes en détention**

À la suite de la publication, en janvier 1998, du Rapport du Protecteur du citoyen sur les Services correctionnels du Québec, la présidente par intérim du Conseil est intervenue auprès de M. Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique, pour attirer son attention sur certains points soulevés dans ce document sur la situation des femmes détenues. Comme le démontrent plusieurs plaintes et problématiques rapportées, le Québec est encore loin d'avoir établi ou traduit dans les faits une politique cohérente en matière de détention féminine. Il est aussi préoccupant de constater qu'aucune politique n'existe pour les administrateurs de centres régionaux pour hommes qui accueillent des femmes prévenues et détenues. Même si la population féminine en détention est minoritaire et peu nombreuse, il faut faire respecter les droits des contrevenantes et leur accorder le traitement équitable qui leur est dû.

Le Conseil appuyait donc la recommandation du Protecteur du citoyen de surseoir à la réalisation du projet de joindre l'administration de la prison de Tanguay à celle de Montréal (Bordeaux) et demandait au ministère de poursuivre ses efforts en vue de la formulation d'un nouveau mode de gestion et de prestation de services destinés à la clientèle féminine.

## **2.8 Codification des expériences des candidates et des candidats aux postes d'occasionnels dans la fonction publique**

La présidente du Conseil par intérim a attiré l'attention du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, M. Jacques Léonard, sur la liste des domaines d'activités permettant aux candidates et aux candidats aux postes d'occasionnels dans la fonction publique de décrire et de codifier leur expérience de travail. L'intervention de la présidente visait à faire ajouter la condition féminine à titre d'expérience particulière; un tel ajout permettrait, d'une part, aux candidates de faire valoir avec plus d'exactitude leurs aptitudes à occuper certains emplois et, d'autre part, aux ministères et organismes gouvernementaux de recruter le personnel le plus approprié. Le Conseil du trésor a accepté d'ajouter la condition féminine comme code spécifique lors des prochains appels de candidature.

## **2.9 Modèle d'ordre professionnel des sages-femmes**

La présidente a transmis ses commentaires au président de l'Office des professions du Québec dans le cadre de la consultation menée sur un modèle d'ordre professionnel spécifique aux sages-femmes. La présidente s'interrogeait sur la pertinence de créer un conseil consultatif, sur sa composition et sur sa durée de vie. En particulier, la présidente recommandait la présence d'au moins une sage-femme sur ce conseil et que celui-ci n'existe que pendant la mise en place du cadre réglementaire. Ces propositions visaient à favoriser un meilleur partenariat entre cette structure et l'Ordre des sages-femmes.

## Troisième partie

---

### Objectifs et activités

#### 3.1 Objectifs

Les activités du Conseil qui ont eu cours en 1998-1999 découlent de ses orientations triennales 1998-2001. Ces orientations prennent racine dans le contexte politique, social et économique actuel. La société québécoise, on le sait, doit faire face à de nombreux bouleversements : changements démographiques, familles en mutation, abondance de problèmes sociaux, redéfinition du rôle de l'État, nouvelles règles économiques. Les Québécoises ne peuvent se contenter d'assister à cette évolution, elles doivent y participer et l'infléchir selon leurs besoins. Aussi, le Conseil a-t-il orienté son travail auprès du gouvernement et de la population de manière à apporter un éclairage féministe qui permettra de supporter les femmes et les instances décisionnelles dans l'orientation des politiques et des programmes relatifs à ces changements.

En 1998-1999, le Conseil a mené ses travaux en fonction des actions prioritaires qu'il a retenues dans ses orientations, soit :

- du planétaire au local : influencer le devenir de l'État;
- une société civile en transformation : accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes;
- le travail en changement : repenser la sphère publique au féminin;
- des valeurs en émergence et en transition : intérioriser l'égalité entre les hommes et les femmes.

#### 3.2 Activités

##### *3.2.1 Du planétaire au local : influencer le devenir de l'État*

##### **— Les femmes et le virage ambulatoire**

Il ne se passe pas une semaine au Québec sans que les médias ne fassent état de problèmes dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le virage ambulatoire au coeur des transformations du réseau depuis quelques années alimente bien des débats. En 1996, le Conseil du statut de la femme, dans un des premiers écrits sur la question, avait fait une mise en garde contre le gommage des effets particuliers du virage ambulatoire sur les femmes comme patientes, comme aidantes et comme travailleuses. Même si

les hommes subissent aussi les conséquences du virage ambulatoire, les conditions de vie des femmes et leur rôle social traditionnel de « prendre soin » peuvent les rendre particulièrement vulnérables à ses effets négatifs. Qu'en est-il quatre ans après l'amorce du virage ambulatoire ? Le Conseil a jugé important de faire le point à partir des études existantes et de l'information fournie par des personnes engagées dans l'organisation et la dispensation de soins et de services sociaux. Le domaine des soins physiques (médecine et chirurgie) et de la périnatalité sont plus particulièrement étudiés dans la recherche du Conseil.

Celle-ci s'attarde d'abord à circonscrire le virage ambulatoire et à le situer dans l'ensemble des transformations du réseau de la santé et des services sociaux, transformations fondamentalement marquées par les coupures budgétaires et la poursuite du déficit zéro. L'étude vise ensuite à décrire les caractéristiques du virage, ses manifestations, son idéologie, avant de traiter tour à tour de ses conséquences sur les femmes patientes, sur les femmes aidantes et sur les femmes travailleuses. La question de fond de la privatisation grandissante des soins et des services est également soulevée, ainsi que l'interrogation sur ce qui doit être assumé par l'État ou être laissé aux individus et aux familles dans ce contexte.

Les résultats de cette étude paraîtront au début de l'année financière 1999 et seront suivis d'un avis du Conseil au gouvernement sur les voies à suivre pour mieux tenir compte des réalités et des besoins des femmes dans le cadre du virage ambulatoire.

##### **— Le soutien au développement local et régional**

La mise en œuvre de la politique de développement local et régional entraîne l'implication de plus en plus soutenue des groupes de femmes dans toutes les régions du Québec et fait surgir des besoins de formation et d'analyse auxquels contribuent les bureaux régionaux du Conseil.

La stratégie et le soutien de ces bureaux régionaux sont adaptés aux différentes étapes des processus de planification stratégique des régions et au degré d'autonomie des groupes de femmes. Ainsi, à titre d'exemple, le bureau de Montréal a conçu un programme de formation sur le développement régional et ses enjeux pour les femmes, qui a été dispensé au Comité du Conseil régional de développement (CRD), Femmes et développement régional, ainsi

qu'au Comité de la Table des groupes de femmes. Par ailleurs, dans les régions de Laval, de l'Outaouais, de la Mauricie, des Laurentides, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie, le Conseil a alimenté les comités de femmes des CRD par des états de situation, des statistiques et des analyses en vue de les soutenir dans l'identification de priorités pour les prochaines planifications stratégiques. Enfin, dans les régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de l'Estrie, de Lanaudière et de Montérégie où des comités ont été constitués pour suggérer ou élaborer des ententes spécifiques en condition féminine aux instances régionales, le personnel des bureaux régionaux a participé activement à produire des analyses et à documenter leurs cibles prioritaires. Ces interventions de groupes de femmes, soutenues par les agentes du Conseil en région, ont souvent donné des résultats concrets et des gains significatifs pour les femmes. Ainsi, la deuxième génération de planification stratégique de l'Estrie et de l'Abitibi-Témiscamingue inclut des principes d'égalité entre les sexes et de pleine participation des hommes et des femmes au développement de la région et même, en Estrie la redéfinition des structures de fonctionnement du CRD inclut un principe de parité de représentation au sein de ses commissions de développement.

Par l'entremise de son personnel en région, le Conseil est également présent aux rencontres des Conférences administratives régionales (CAR) où il peut, de concert avec le Ministère des régions, sensibiliser les autres ministères et organismes au dossier de la condition féminine. De plus en plus de CAR mettent en place des sous-comités de la condition féminine au sein desquels la présence des représentantes du Conseil est sollicitée.

La régionalisation réfère à d'autres dossiers que la planification stratégique et les ententes qui en découlent entre le milieu et le gouvernement. D'autres facettes de la vie régionale sont quotidiennement l'objet de décisions de la part de décideuses et de décideurs régionaux et ont des impacts sur la vie de la population en général, et sur les femmes en particulier. C'est notamment le cas des secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Le Conseil est vigilant face aux plans d'organisation des services des Régies régionales de la santé et des services sociaux et aux plans d'action des directions régionales du ministère de l'éducation et d'Emploi-Québec pour lesquels il évalue l'intégration des politiques nationales ainsi que leurs priorités d'action envers les femmes. Des commentaires ont été émis dans les régions de la Montérégie et de Montréal ; dans d'autres régions telles le Saguenay-Lac-St-Jean, le Bas-St-Laurent et la Gaspésie, le Conseil participe aux travaux de comités aviseurs qui transmettent leurs commentaires aux instances concernées.

Le secteur de la santé mérite une attention particulière en ce sens que les questions de santé interpellent les femmes au premier chef et que la régionalisation de ce secteur, avec la structure et les réaménagements qui la caractérisent, parallèlement à la multiplication des groupes d'intérêt, en complexifie l'analyse et la façon d'aborder le dossier. Compte tenu de cette problématique, le Conseil, par l'entremise de ses bureaux régionaux, s'investit dans la recherche de solutions et d'initiatives susceptibles d'améliorer l'organisation des services de santé pour les femmes. Ainsi, à Montréal, le Conseil a proposé et structuré une démarche de réflexion et d'analyse pour le Réseau régional en matière de santé des femmes qui permettra au cours de la prochaine année de dégager une prise de position régionale. Le bureau de Québec—Chaudières-Appalaches a également été actif sur ce plan : participation à un comité aviseur sur la santé mentale des femmes dans Chaudières-Appalaches, participation aux consultations sur les besoins des femmes en matière de santé dans les deux régions.

D'autres dossiers émergent pour lesquels peu de personnes avaient perçu la pertinence de consulter les femmes quant à leurs besoins spécifiques. Ainsi, en Mauricie et au Centre-du-Québec, le Conseil a enquêté sur les besoins des femmes en matière de transport, tant en milieu rural qu'urbain, et a transmis des commentaires sur le prochain plan de transport de ces deux régions.

### ***3.2.2 Une société civile en transformation : accueillir la diversité en affirmant l'égalité des femmes***

#### **— Les enjeux de la diversité culturelle et religieuse**

Le Conseil avait rendu publique à la fin de 1997 une étude sur les enjeux de la diversité pour les femmes et émis un avis sur les droits des femmes et la diversité. Plusieurs activités de représentation ont été menées en 1998-1999, dans la foulée de ces publications. Le Conseil a continué de participer à la tournée provinciale de consultation sur la diversité culturelle organisée par la Fédération des femmes du Québec et visant les groupes de femmes. Cette tournée s'est poursuivie dans les régions de la Gaspésie, de Lanaudière, de l'Outaouais, de l'Estrie et du Saguenay-Lac-St-Jean où des représentantes du Conseil ont présenté l'avis sur la diversité. Une représentante du Conseil a aussi livré des conférences sur la question en différentes occasions : débat organisé par Justice et Foi, colloque tenu par Entraide missionnaire internationale, conférence au Centre des femmes du Plateau Mont-Royal, dîner-conférence au Conseil fédéral de la Fédération des infirmières et infirmiers du Qué-

bec (FIIQ), conférence organisée par la Maison internationale de Québec et tenue au Musée de la Civilisation de Québec.

Le Conseil participe aussi à un comité de production d'un document-vidéo sur les femmes et les rapports interculturels destiné à la communauté universitaire. Le projet a été initié par la Chaire d'étude Claire Bonenfant sur la condition des femmes. La représentante du Conseil est également membre du Conseil d'orientation de Immigration et Métropoles, centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine.

De plus, le bureau régional de la Côte-Nord participe avec les femmes autochtones à l'organisation d'un programme de formation pour les partenaires régionaux, à l'automne 1999, visant à améliorer la connaissance de la situation des femmes autochtones. Le Conseil a, par ailleurs, documenté, selon les limites de la disponibilité des données, la situation des femmes autochtones de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue dans les avis régionaux respectifs qui seront diffusés dans les premiers mois de l'année 1999.

L'Estrie étant l'une des régions les plus concernées par l'immigration, le Conseil a collaboré au réseautage du Comité des femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie avec les autres partenaires et groupes de femmes. Par ailleurs, le Conseil compte étudier, au cours de la prochaine année, la situation des femmes immigrantes de la région de Montréal et de Laval.

#### — Les conditions de vie des femmes âgées

L'Organisation des nations unies (ONU) a décrété que 1999 serait l'Année internationale des personnes âgées. Celle-ci a pour thème : *Vers une société pour tous les âges*. Dans ce contexte, le Conseil a amorcé la production de fiches d'information sur les conditions de vie des aînées. Par ces travaux, le Conseil veut être en mesure de soulever des questions sur les principales problématiques du vieillissement des femmes et de mieux orienter ses recherches futures sur la réalité des femmes âgées. Ces fiches visent à cerner la réalité des femmes âgées dans le but d'informer et de sensibiliser les différents intervenants dont les groupes de femmes et d'aînés, les dispensateurs de services etc. Le Conseil du statut de la femme prévoit rendre disponibles les fiches d'information sur les conditions de vie des femmes âgées à l'automne 1999.

#### — Les lesbiennes et la reconnaissance de leurs droits

De plus en plus de membres des communautés gaie et lesbienne revendiquent une reconnaissance de leur union dans le but notamment d'amoin-

drir les préjugés qui existent à leur égard. Afin, entre autres, de nourrir le débat sur la reconnaissance de leurs droits et de se préparer à l'adoption d'un avis, le Conseil a réalisé une étude sur les couples de lesbiennes. Intitulée *Une plus une : recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes*, l'étude contient un bref historique du traitement de l'homosexualité dans le domaine du droit, quelques données disponibles concernant les lesbiennes, un aperçu des dispositions pertinentes du droit statutaire et du Code civil, des mentions des modifications apportées récemment dans les autres provinces et dans quelques pays de même qu'un exposé des différents courants de pensée concernant la reconnaissance des droits. On y note entre autres que si les lesbiennes, comme les gais, doivent composer avec l'hétérosexisme, elles sont des femmes et à ce titre connaissent des conditions de vie différentes de celles des gais.

### 3.2.3 Le travail en changement : repenser la sphère publique au féminin

#### — Les aides familiales

Amorcée à la fin de l'année 1997, la réflexion du Conseil sur les conditions de travail et d'emploi des domestiques et des gardiennes en maison privée s'est poursuivie en 1998. Après avoir examiné les différentes raisons qui peuvent expliquer que ces emplois sont caractérisés par leur invisibilité, le Conseil a tracé quelques profils de ces types d'emploi.

Par ailleurs, ces emplois et les travailleuses qui les occupent ne sont pas adéquatement protégés par la Loi sur les normes du travail; en même temps, les personnes qui les engagent, des individus seuls ou des familles, ne représentent pas des employeurs comme les autres. Ce contexte particulier s'accompagne de nouvelles réalités que sont le vieillissement de la population, l'émergence d'entreprises d'économie sociale dans le domaine de l'aide aux personnes et le virage ambulatoire; ces réalités suscitent déjà une plus grande demande pour les services des domestiques et des gardiennes en maison privée et offrent une nouvelle vision du travail accompli par les aides familiales. Cette réflexion sera menée à bien au cours de la prochaine année.

#### — Le travail atypique

Parmi les changements importants que connaît le marché du travail, émerge la prolifération du travail sous des formes qui s'éloignent de la forme classique du salariat à temps complet; il s'agit du travail à temps partiel, du travail autonome, des contrats de travail à durée déterminée et du travail à domicile ou du télétravail. Plusieurs estiment que ces formes de tra-

vail, qualifiées d'atypiques, sont souvent accompagnées de précarité et qu'elles contribuent à dégrader l'ensemble des conditions de travail.

Le Conseil du statut de la femme a entrepris une étude du phénomène du travail atypique. Quelle est son ampleur ? Dans quelles conditions s'exerce-t-il ? Affecte-t-il plus particulièrement les femmes et de quelle manière ? Ces formes de travail entraînent-elles une plus grande équité entre les sexes ou, au contraire, contribuent-elles à maintenir, voire à accentuer les écarts entre les femmes et les hommes ? Voilà essentiellement les questions auxquelles tente de répondre l'étude en cours.

### — La conciliation travail-famille

Déjà abordée indirectement dans le cadre d'autres dossiers traités au Conseil, la vaste question de la conciliation travail-famille fait maintenant l'objet d'une analyse plus approfondie.

Une recension des principaux écrits sur ce thème a été préparée. De manière générale, ceux-ci révèlent, d'une part, que c'est la famille qui s'adapte aux exigences du travail et que, d'autre part, à l'intérieur de la famille, ce sont encore surtout les femmes qui assument la majorité des responsabilités de la conciliation. Il ressort aussi que les milieux de travail ne sont pas insensibles à cette réalité, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour soutenir les parents-travailleurs.

Par ailleurs, la plupart des auteures et auteurs consultés s'entendent pour dire que la conciliation travail-famille doit être une responsabilité partagée non seulement entre les parents-travailleurs et travailleuses et leurs employeurs, mais aussi par les syndicats, l'État et d'autres institutions publiques comme l'école ou encore les municipalités.

### — Les interventions régionales

Le Conseil en région intervient dans le secteur de l'emploi de diverses façons et sur de nombreuses facettes du dossier : application de la politique active du marché du travail, conciliation travail-famille, intégration des femmes et des filles dans des métiers d'avenir incluant les métiers non traditionnels, l'entrepreneuriat féminin et l'accès au financement, etc.

Le Conseil a fait profiter de nombreux comités de partenaires régionaux de son expertise. Que se soit sur des comités aviseurs, consultatifs ou organisateurs, les représentantes du Conseil ont ainsi participé à l'élaboration d'ententes spécifiques sur l'intégration des femmes aux métiers non traditionnels (Montérégie), à la mise sur pied d'une garderie 24 heures-7 jours (Côte-Nord, ouverture en 1999),

à la tenue d'un forum sur les métiers non traditionnels (Côte-Nord), à un colloque sur l'accès au crédit des femmes entrepreneures (Québec), à la réalisation d'un projet pour intégrer les femmes dans les métiers en entreprises manufacturières (Mauricie et Centre-du-Québec) et minières (Abitibi-Témiscamingue), et enfin d'un projet pour amener les partenaires à modifier leurs interventions auprès des femmes entrepreneures et des femmes qui se proposent de démarrer une entreprise (Mauricie).

### 3.2.4 Des valeurs en émergence et en transition : interioriser l'égalité entre les hommes et les femmes

#### — Les enjeux du féminisme d'aujourd'hui et de demain

Dans le cadre des activités marquant son 25<sup>e</sup> anniversaire, le Conseil du statut de la femme, en collaboration avec l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal, a organisé un colloque de réflexion auquel ont participé quelque 250 personnes, de 25 à 70 ans, de toutes les régions et d'origines diverses.

Ce colloque, *Marcher sur des œufs*, a permis de mettre en relief certains enjeux majeurs du féminisme pour le prochain millénaire. En effet, divers changements d'ordre social, culturel, économique ou technologique s'effectuent à une vitesse croissante et ils posent à la société, et notamment aux féministes, des questions et des défis nouveaux. De plus, à la suite des changements fondamentaux qu'a apportés le féminisme au cours des 25 dernières années, de nouveaux questionnements ont émergé. Le colloque avait donc pour objectifs de discuter, de confronter des idées, de débattre de certaines questions qui se posent dans le mouvement féministe, mais aussi dans la population, chez les décideurs et les législateurs.

Parmi ces questions, il y a celle de l'intégrité physique des femmes. Est-elle absolue ou doit-elle parfois être soumise à certaines limites, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple dans le cas d'une grossesse chez une toxicomane. Le mouvement féministe a encouragé les femmes à acquérir l'autonomie économique, en participant au marché du travail. Mais cette insertion s'est faite sans véritable adaptation du marché aux réalités proprement féminines comme la maternité. Les féministes ont-elles, de cette façon, contribué à dévaloriser la maternité ?

Depuis deux décennies, des mesures de correction ont été envisagées (comme les programmes d'accès à l'égalité, les quotas dans les partis politiques, les sièges-femmes dans les instances régionales) pour contrebalancer la sous-représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Ces mesures,

souvent contestées, sont-elles nécessaires ? Doit-on plutôt compter sur le temps et l'évolution des mentalités pour que les femmes occupent une place équitable dans toutes les sphères de la société ?

Enfin, des discussions ont porté sur la contradiction parfois apparente entre la revendication d'autonomie des femmes, d'une part, et la revendication de mesures de protection, d'autre part. Le mouvement féministe peut-il s'ouvrir à différentes tendances sans remettre en question ses objectifs fondamentaux ? Les différences de points de vue sont-elles fonction des générations ou d'analyses différentes ?

Les textes des conférences de même qu'un document de vulgarisation et de synthèse ont été distribués aux participantes et participants et rendus disponibles dans les bibliothèques du Québec.

### — Les débats de *La Gazette des femmes*

Pour une troisième année consécutive, *La Gazette des femmes* a publié dans son numéro de septembre-octobre un sondage exclusif, cette fois-ci sur ce que pensent les hommes après 25 ans de féminisme. Réalisée auprès de 800 Québécois, l'enquête de la firme SOM a révélé des faits troublants et pour le moins paradoxaux. Ainsi, bien que 87 % des hommes soient d'accord avec l'idée que leur conjointe travaille pour permettre un partage équilibré du budget familial, 41 % de ceux-ci considèrent en même temps que les femmes limitent le nombre d'emplois qui leur est disponible ! Des données qui laissent perplexes car la teneur du reste du sondage tend au contraire à démontrer que le féminisme a ouvert les hommes à la présence des femmes sur le marché du travail, notamment dans les postes de direction. De plus, il semble les avoir sensibilisés à leur rôle parental et au partage des tâches ménagères.

Les résultats de ce sondage ont donné lieu à un dossier fouillé sur la question de l'identité masculine et en particulier celle des jeunes hommes, que le féminisme a peut-être davantage mis en déroute. Sujet inépuisable et controversé, la question des rapports entre les hommes et les femmes à la lumière du féminisme a été reprise à l'échelle régionale. Ainsi, des débats ont été organisés sur ce thème au Salon du livre du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à la Table de concertation de l'Abitibi-Témiscamingue et avec l'Association des auteurs de la Montérégie. À l'échelle nationale, le dossier de *La Gazette des femmes* a également suscité un grand intérêt et alimenté le contenu d'émissions comme *Droit de parole* et *Chasseurs d'idées* (Télé-Québec), *La vraie vie* (Radio-Canada) ou encore *l'Indicatif présent* (radio de Radio-Canada).

### — La présence des femmes dans les conseils municipaux et les instances régionales

Le Conseil a poursuivi son mandat d'information et de concertation, souvent en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, les CRD et des groupes de femmes, en vue d'accroître la participation des femmes aux différentes instances régionales que sont les conseils municipaux, les CRD et les Centres locaux de développement (CLD).

C'est ainsi que presque partout des activités ont été organisées dont certaines ont eu une belle visibilité. En Mauricie et au Centre-du-Québec, deux soirées d'information, auxquelles avaient été conviées les femmes oeuvrant dans des organisations économiques ou sociales, ont été couvertes par le quotidien et les hebdomadaires régionaux. En Abitibi-Témiscamingue, en vue de favoriser la création d'alliances entre les élues, un profil des élues municipales a été produit, de même qu'un bottin des élues qui a été lancé à l'occasion d'une activité sociale des mairesses et conseillères dans le cadre de la semaine des municipalités. Tous les bureaux régionaux ont utilisé *l'Info-région* pour publier de l'information sur les élections municipales et sur les statistiques de représentation féminine à ces instances.

Certains bureaux ont contribué à la création ou la mise à jour de banques de candidates, de même qu'à des activités visant à épauler les femmes une fois élues. C'est le cas de l'Outaouais, du Bas-St-Laurent, de la Mauricie et de l'Estrie.

Enfin, dans sa collection Femmes et développement des régions, le Conseil a diffusé le document intitulé *Présence des femmes au sein des Conseils régionaux de développement de 1992 à 1997*. Cet ouvrage présente l'évolution de la représentation des femmes sur ces instances dans chacune des régions sur une période de cinq ans. Même si traditionnellement les femmes ont été peu présentes dans les conseils municipaux et dans plusieurs des organismes que les CRD reconnaissent comme membres représentatifs, les efforts que les femmes ont déployés, dans toutes les régions du Québec, leur ont permis d'augmenter sensiblement leur présence au sein des CRD. Ces acquis demeurent cependant fragiles en raison de la provenance et des modes actuels de nomination des membres des conseils d'administration de ces instances. De plus, la proportion des femmes (autour de 20 %) est encore loin de la parité souhaitée pour assurer une véritable démocratie de représentation.

### **3.2.5 Information à l'ensemble de la population**

#### **— Accueil et renseignements**

En 1998-1999, le Conseil a rempli son rôle d'information auprès des citoyennes et citoyens. Ainsi, il a continué à répondre aux demandes de renseignements et aux plaintes de la population qui lui ont été communiquées par téléphone, par écrit ou par le site Internet.

Au cours de l'année, le siège social du Conseil a reçu environ 1 000 demandes de renseignements par téléphone dont près de la moitié ont été réacheminées vers d'autres ressources. Pour leur part, les bureaux du Conseil en région ont reçu au-delà de 15 000 appels téléphoniques, dont un peu plus de 5 000 pour le seul bureau de Montréal. Environ 8 % des appels ont été redirigés vers d'autres organismes ou ministères alors que le Conseil a fourni l'information verbalement ou par l'envoi de documents à la grande majorité des personnes qui se sont adressées à lui. Le même service a été accordé aux quelque 1100 personnes qui se sont présentées aux bureaux du Conseil. Une partie de cette clientèle a consulté les centres de documentation présents dans 9 bureaux régionaux. Afin de faciliter le travail des employées, le bureau de Montréal a poursuivi la mise à jour du *Bottin des ressources* qu'il a produit l'an dernier. Cet outil regroupe, sous huit rubriques (domaine juridique, social, économique, de la santé, etc), les principales ressources vers lesquelles peut être dirigée la clientèle.

#### **— Les relations de presse**

Le Conseil, et en particulier sa présidente, sont extrêmement sollicités par les médias pour se prononcer sur divers sujets. Cette année, les quelque 150 demandes d'entrevue dont 30 par des médias régionaux ont porté notamment sur le travail autonome et les effets de la précarisation du travail, l'économie sociale, les enjeux de la diversité culturelle, les femmes en politique, le congé parental, l'état du féminisme en 1998, la situation des lesbiennes, l'excision, etc. Par ailleurs, le Conseil est régulièrement appelé à commenter l'actualité, particulièrement lorsqu'il est question de jugements en matière d'agression sexuelle et d'équité salariale. Enfin, notons que la Journée internationale des femmes, le 8 mars, amène au premier plan de l'actualité les questions de condition féminine et le CSF demeure une référence très utilisée.

Par ailleurs, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme, en 1998, les médias ont couvert d'une façon toute particulière, l'ensemble du travail du Conseil depuis sa création. Soulignons que le Conseil

a décerné plusieurs prix au cours de l'année pour mettre en relief le travail accompli par les femmes. Ces remises de prix ont été rapportées dans la presse, régionalement et nationalement. De plus, la présidente a convoqué plusieurs conférences de presse, dans le cadre de ce 25<sup>e</sup> anniversaire, pour mettre en évidence certains dossiers : le développement régional, (avec la collaboration du CRD de l'Estrie), le rôle des femmes dans les régions (en Abitibi). La présidente a également lancé un document d'animation pédagogique touchant l'orientation scolaire et l'histoire des femmes, dans deux classes du secondaire, l'une à Trois-Rivières Ouest et l'autre à Sherbrooke.

Enfin, le Conseil a diffusé plusieurs communiqués de presse, la majorité en rapport avec le 25<sup>e</sup> anniversaire, mais également pour commémorer le 6 décembre, date anniversaire de la tragédie survenue à l'École Polytechnique.

#### **— Conférences et participation à des activités**

La présidente du Conseil du statut de la femme de même que des membres de son personnel sont régulièrement sollicitées pour participer à diverses activités publiques. Au cours de l'année 1998-1999, les représentantes du Conseil ont répondu à près de quatre-vingt invitations.

La présidente a continué à participer à l'Assemblée des partenaires mise sur pied par le Conseil de la santé et du bien-être. Ainsi, lors du forum national tenu les 26, 27 et 28 avril 1998, la présidente a prononcé une conférence sur la participation démocratique des femmes et le pouvoir.

Lors d'un midi-conférence organisé par le Réseau des femmes d'affaires de la région Est de Montréal, la présidente a prononcé une conférence intitulée « À la frontière du mouvement féministe et de l'État : le Conseil du statut de la femme ». Elle a présenté le Conseil et les grands défis qui se présentent aux féministes. À l'occasion de la Journée de réflexion sur la reconnaissance des conjointes de même sexe tenue le 25 avril 1998, la présidente a fait un portrait de la démarche du Conseil sur cette question. Elle a de plus exposé le rôle et les intentions de l'organisme, l'étude en cours, les consultations à venir et les suites à donner.

Conférencière invitée dans le cadre du 66<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, la présidente a prononcé une allocution sur le thème « Transformations du travail et vie familiale ». Elle a fait un rappel des principales politiques publiques facilitant la conciliation travail-famille et en a aussi présenté les limites.

Également, lors de ce congrès une représentante du Conseil a présenté les résultats préliminaires d'une étude en cours sur le travail atypique.

Les 4 et 5 juin 1998, la réunion annuelle de l'ensemble des Conseils consultatifs sur la situation de la femme s'est tenue dans la ville de Québec. Cette année, la présidente du Conseil du statut de la femme du Québec recevait ses homologues des autres provinces du Canada. Cette rencontre de deux jours, organisée par le Secrétariat du Conseil, s'est principalement démarquée par de nombreux échanges sur les problématiques vécues par les femmes dans les autres provinces. Les présidentes ont présenté les travaux majeurs menés par leur organisme au cours de l'année ainsi qu'une réalisation particulière ayant porté fruit. Ces réunions sont une occasion également de partager des problématiques communes. Deux sujets ont retenu l'attention à ce titre : des possibles modifications législatives à la Loi sur le divorce pour modifier les critères de la garde des enfants à la suite d'une rupture et la montée de la pornographie sur Internet.

Invitée par l'Association des psychiatres du Québec, la présidente du Conseil a prononcé le 18 juin 1998, une conférence sur la santé mentale des femmes. Elle a parlé plus particulièrement des dimensions sociales liées à cette problématique de même que des conditions pour favoriser la santé mentale des femmes. Son exposé a également porté sur les femmes exerçant en psychiatrie. Par ailleurs, le 6 octobre 1998, la présidente a donné une conférence au Centre communautaire de santé de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Asbestos, devant les représentants des Centres locaux de services communautaires (CLSC), des Centres hospitaliers (CH) et des Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD). À cette occasion, elle a présenté des éléments de la réflexion que le Conseil est en train de mener sur le virage ambulatoire et ses conséquences sur les femmes patientes, aidantes et travailleuses.

Lors de l'ouverture de La Maison Parent-Roback, établissement qui abrite des regroupements de femmes à caractère national ou régional, la présidente du Conseil a prononcé une allocution rendant hommage à Madeleine Parent et Léa Roback pour leur persévérance dans les luttes menées avec et pour les femmes. À l'occasion du Mois de l'histoire des femmes, la présidente a participé au Forum des générations sur l'avenir du féminisme, qui avait lieu le 31 octobre 1998. Au cours de cette célébration, devant un vaste auditoire de femmes de toutes les générations, elle a prononcé une allocution d'ouverture sur l'historique des revendications des femmes du Québec en les regroupant sous quatre grandes rubriques : le droit à l'identité, le droit à l'éducation, le droit à la santé et à l'intégrité et finalement le droit à l'autonomie écono-

mique. Elle a aussi répondu à la question soulevée à cette rencontre « À l'aube du troisième millénaire, a-t-on besoin des revendications des femmes? »

Une représentante du Conseil a participé aux travaux du Comité interministériel sur le traitement des pensions alimentaires dans les programmes de transfert aux particuliers, comité qui était sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Cette dernière a aussi pris une part active à titre de personne-ressource, au projet de recherche et d'animation *Fiscalité et politique familiale* initié par la Fédération de familles monoparentales et recomposées du Québec. Par ailleurs, le Conseil a participé aux consultations menées par le Secrétariat à la condition féminine sur l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. Enfin, une représentante du Conseil a siégé au conseil d'administration de l'Institut de recherches et d'études féministes de l'Université du Québec à Montréal en tant que représentante du milieu socio-économique. De plus, une conférence a été prononcée sur la place des femmes dans les instances politiques québécoises devant les membres du Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Les responsables des bureaux régionaux ont prononcé 39 conférences ou allocutions, dispensé 44 séances d'information et animé 48 ateliers. Les sujets ont couvert un éventail de thèmes parmi lesquels l'évolution des droits des femmes, les enjeux de la régionalisation et la place des femmes, l'équité salariale, la diversité culturelle et religieuse, le partenariat, les sages-femmes, les femmes et le vieillissement.

Elles ont également été sollicitées pour participer à des activités publiques organisées par des organismes du milieu. Mentionnons à ce titre, un souper hommage aux pionnières de l'Abitibi-Témiscamingue, au cours duquel a été créé le prix Alexina-Croteau pour reconnaître l'apport des femmes au développement de la région, la tenue d'un forum sur la place des femmes dans le développement local et régional en Chaudières-Appalaches et un autre sur la situation des femmes dans les métiers non traditionnels sur la Côte-Nord.

#### — Les relations internationales

Au cours de l'année 1998-1999, le Conseil a accueilli des délégations étrangères provenant de plusieurs pays. De plus, des représentantes du Conseil ont participé à quelques missions à l'étranger.

C'est ainsi qu'en mai 1998, des Marocaines du Forum des femmes marocaines étaient en visite au Québec afin d'échanger sur la question de l'insertion des femmes dans les instances démocratiquement élues. Parmi les problématiques abordées, mention-

nons les listes avec quotas, la sensibilisation des femmes quant à l'importance de leur présence dans les lieux de pouvoir et la formation pour celles qui veulent se lancer en politique.

Le Conseil du statut de la femme a aussi accueilli une délégation de quatre juges de la Cour suprême du Bénin, le 23 avril 1998. La rencontre de ces représentants avec le Conseil avait pour objectif de les familiariser avec le rôle de l'organisme et la promotion des droits des femmes dans la société québécoise.

Le 24 septembre, la présidente et la secrétaire du Conseil ont assisté à une réunion co-présidée par le ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, monsieur Sylvain Simard et le président de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Charbonneau. L'objectif de cette rencontre était de mettre en œuvre le Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD). Ce programme vise à appuyer et accompagner un État étranger francophone dans le processus de démocratisation et de soutien aux droits de la personne, en l'occurrence le Bénin. Le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine ont été appelés à participer au projet.

Une représentante du Conseil a participé à la première conférence internationale d'*Eurofem* sur le développement local et régional. Cet événement s'est déroulé à Hämeenlinna, Finlande, du 10 au 13 juin 1998. Dans le contexte de déconcentration administrative et de décentralisation politique qui ont été amorcées au Québec au cours des dernières années, mais aussi à l'heure où se manifeste un mouvement de régionalisation et de revendications par les régions elles-mêmes d'un meilleur contrôle sur leur devenir, les informations recueillies apparaissent du plus grand intérêt tant pour le Conseil que pour le Secrétariat à la condition féminine, ainsi que pour le mouvement associatif des femmes. D'ailleurs, cette visite a donné lieu à la production d'un rapport de mission largement diffusé aux actrices et acteurs québécois du développement régional et à la présentation de ce document aux regroupements de femmes qui souhaitaient approfondir la question. Enfin, par la diffusion de documents produits par le Conseil du statut de la femme ou le Secrétariat à la condition féminine à la conférence, la mission aura permis de faire connaître à l'échelle internationale l'évolution de cette question au Québec.

Par ailleurs, la Fédération française du « Droit humain » a invité le Conseil à une conférence publique sous le thème *Femme et démocratie représentative : situation comparée de la France et du Québec*. Cette conférence a eu lieu à Paris le 29 juin 1998. La représentante du Conseil a fait état de l'évolution de la présence des femmes dans les instances officielles

du pouvoir au Québec et elle a participé à la discussion sur les similitudes et les différences qui existent dans la façon de mener le débat et les actions entre les Québécoises et les Françaises sur cette question.

### — Les associations nationales et les centres de recherche en condition féminine

En vue de maintenir des liens constants et de mieux cerner les convergences dans les préoccupations mutuelles des Québécoises et les enjeux fondamentaux dans les différents secteurs, le Conseil participe régulièrement aux activités publiques des associations nationales telles que la Fédération des femmes du Québec, la Marche mondiale des femmes 2000, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec inc., l'Institut Simone de Beauvoir, l'Institut de recherches et d'études féministes, Relais-femmes.

Le Conseil a également rencontré le Comité de condition féminine du Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec sur les questions de la représentation politique des femmes, la conciliation travail-famille et le thème du 8 mars.

### — Le site Internet

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Conseil a entrepris la réalisation d'un site de deuxième génération. Deux ans après la mise en ondes du site initial, il s'est avéré nécessaire de restructurer l'information de façon à en gérer la croissance constante et à la rendre plus facilement accessible.

Destiné d'abord au public, le site du Conseil privilégiera une approche thématique et mettra davantage l'accent sur ses champs d'interventions. Cette information renouvelée régulièrement, contribuera à maintenir l'intérêt des internautes. Le nouveau site devrait être mis en ondes à l'automne.

### — La distribution de documents

Les nouvelles publications du Conseil sont expédiées, dès leur parution, à divers groupes cibles tels que les associations nationales, les groupes de femmes du Québec, les divers partenaires gouvernementaux, communautaires et socio-économiques. De même, elles sont disponibles en tout temps ainsi que la liste des publications. Les citoyens et les citoyennes peuvent en faire la demande par téléphone ou par écrit.

Au cours de l'année 1998-1999 le Conseil a distribué près de 81 300 documents d'information de toute sorte, incluant les publications, dont 43 105 documents uniquement pour le 8 mars, la Journée

internationale des femmes. Ces documents d'information comprennent notamment les publications du Conseil et les bulletins *Info-Région* distribués par l'ensemble des bureaux.

### — *La Gazette des femmes*

Le Conseil du statut de la femme publie *La Gazette des femmes* depuis octobre 1979. Le magazine est un des principaux outils de communication de l'organisme et est un des moyens privilégiés pour réaliser adéquatement son mandat d'information auprès de l'ensemble de la population et en particulier des femmes du Québec. Sa publication permet, non seulement, de faire part des résultats des avis et études de l'organisme mais aussi d'aborder de multiples sujets relatifs à la condition féminine en vue d'informer, de sensibiliser, de faire participer les femmes, les groupes de femmes et les hommes à des débats de société. En somme, le magazine joue un rôle d'outil de changement des mentalités, donnée essentielle pour l'avancement des conditions de vie des femmes.

*La Gazette des femmes* propose des rubriques régulières sur les enjeux du mouvement féministe, la condition des femmes du Québec et d'ailleurs, ainsi que sur des questions pratiques juridiques, financières ou de santé. Il s'efforce également de rendre compte des événements qui marquent l'évolution du mouvement des femmes dans toute sa diversité en présentant, notamment, des rencontres avec des femmes dont la réflexion éclaire certains enjeux féministes. Chaque numéro met en lumière un dossier thématique, traité en différents volets, ce qui permet une réflexion de fond.

Cette année, le magazine s'est intéressé à des sujets variés tels : le phénomène croissant des auteures-compositrices-interprètes, les prisons pour femmes dans le monde, la place des femmes dans la magistrature. Trois dossiers audacieux ont reçu un bel accueil médiatique, ce sont : le nouveau culte des apparences, qu'on pourrait traduire par l'expression « Sois belle et battante », la condition masculine après 25 ans de féminisme, une enquête accompagnée d'un sondage exclusif sur ce que pensent les hommes et, enfin, la violence des femmes, un reportage qui a permis de dépoussiérer un tabou féministe.

Magazine bimestriel, *La Gazette des femmes* compte 44 pages. Les articles sont principalement rédigés par des journalistes indépendantes. Depuis l'automne 1994, le magazine est vendu par abonnement. Depuis 1995, il est aussi distribué en kiosque dans plus de 400 points de vente. *La Gazette des femmes* consacre quelques pages à la publicité et les ventes en 1998-1999 ont généré des revenus publicitaires intéressants. Des techniques de promotion et de marketing ont été mises en oeuvre pour augmenter

le nombre d'abonnées et permettre une meilleure visibilité du magazine. Un échange de publicité sur les ondes de Canal Vie est un exemple de ces efforts. Ainsi, plus d'un million de femmes ont été rejointes cette année par différentes activités de promotion parmi lesquelles la sollicitation auprès de clientèles d'autres magazines. De plus, la fidélisation par les renouvellements des abonnements est une préoccupation importante.

La participation à des salons, colloques ou conférences a permis de rejoindre une plus grande clientèle. De nouvelles collaborations ont été établies, entre autres, avec le magazine *Protégez-vous* et son guide sur l'alimentation ainsi que *Les Éditions septembre* avec ses publiereportages. Différents échanges en partenariat permettent à *La Gazette des femmes* de se faire valoir lors d'événements d'envergure. Le tirage total en 1998-1999 a atteint 123 500, soit une moyenne de 20 500 exemplaires par numéro, une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

Afin de mettre en valeur son image et d'acquérir une plus grande visibilité, *La Gazette des femmes* met l'accent sur des campagnes de relations publiques. Avec la collaboration de l'équipe de journalistes, des personnes-ressources qui ont contribué au contenu et du personnel du Conseil, ces opérations ont généré des retombées médiatiques considérables. *La Gazette des femmes* a été mentionnée à plus de 40 reprises à la télévision, à la radio et dans les journaux. Une émission télévisée complète, d'une durée de 60 minutes, a notamment été consacrée au dossier de septembre-octobre sur la masculinité.

### — *Info-CSF*

L'*Info-CSF* est un bulletin d'information mis sur pied en 1995-1996 par le Conseil, qui souhaitait ainsi rejoindre ses partenaires, soit les associations féminines nationales, les milieux de l'enseignement et de la santé, les municipalités, les ministères et les organismes gouvernementaux, les syndicats, les gens d'affaires. Il rend compte des travaux, des activités, des publications, des avis et des prises de position du Conseil à l'égard de questions relatives à la condition féminine et de sa participation à différentes tribunes publiques.

### — *Info-région*

Depuis plusieurs années maintenant, chaque bureau régional du Conseil publie régulièrement son *Info-région*. Petit bulletin d'information d'une dizaine de pages destiné aux groupes de femmes et aux instances régionales, l'*Info-région* a pour objet de permettre l'échange d'information sur les dossiers liés à la condition féminine qui sont d'actualité dans la région et de faire connaître les dossiers du Conseil

ayant une incidence sur les conditions de vie des femmes. En 1998-1999, les bureaux régionaux ont produit 38 numéros qui ont été distribués à 1857 groupes ou organisations pour un tirage global de 7 605 exemplaires.

### — **Le Répertoire des groupes de femmes du Québec**

*Le Répertoire des groupes de femmes du Québec* est un outil de référence conçu pour faciliter les échanges d'information entre les forces vives du milieu. Constitué de plus de 900 inscriptions, cet ouvrage se révèle un document de référence indispensable dans l'accomplissement des activités courantes du Conseil. On y trouve la liste des associations à caractère provincial et, pour chacune des régions du Québec, la liste des associations à caractère régional et local. La très grande majorité des inscriptions a trait à des associations ou à des groupes de femmes. Il contient également un certain nombre de ressources gouvernementales liées à la condition féminine. Produit de concert avec les bureaux régionaux, ce document est diffusé depuis 1979 et il fait l'objet de mises à jour périodiques.

### — **Le Centre de documentation**

En 1998-1999, le Centre de documentation a poursuivi ses activités courantes liées au soutien des travaux du Conseil et à l'enrichissement de la collection en matière de condition féminine. Le Centre dispose d'une documentation spécialisée, composée de 12 000 volumes, monographies, rapports d'études, documents officiels, ouvrages juridiques, statistiques et de référence, d'une centaine de périodiques, revues et bulletins, des publications et des études du Conseil ainsi que de dossiers documentaires et de dossiers de presse traitant de tous les sujets relatifs à la condition féminine.

Le Centre de documentation est fréquemment sollicité pour répondre à diverses demandes sur les conditions de vie des femmes. En 1998-1999, plus de 1 000 personnes, dont 42 % d'entre elles provenaient de l'extérieur du Conseil, ont eu recours aux services offerts par le Centre. Il a également traité 1 638 prêts de documents, dont 429 prêts entre bibliothèques et a emprunté quelque 523 documents au Réseau des bibliothèques gouvernementales (RIGB). Enfin, le Centre a maintenu ses activités de soutien et de contrôle en matière de gestion des documents et des archives du Conseil.

### — **Le 8 mars, Journée internationale des femmes**

C'est sur le thème *Complices, au fil des âges!* que le Conseil du statut de la femme a invité la

population du Québec à célébrer la 85<sup>e</sup> Journée internationale des femmes. Cette année le Conseil proposait aux femmes québécoises de tous âges de réfléchir sur les liens intergénérationnels. Afin d'alimenter la réflexion, plusieurs sous-thèmes et pistes de discussion ont été suggérés soit : la solidarité, la transmission des valeurs et du savoir-faire, la santé, la sécurité physique et psychologique, la précarité, le culte de la jeunesse et du vieillissement et enfin la vie amoureuse.

Quelque 823 groupes (groupes de femmes, maisons de jeunes, ministères, organismes, entreprises, écoles, hôpitaux, banques, etc.) ont manifesté leur intérêt pour cette journée et ont sollicité les documents préparés par le Conseil, dont un guide d'animation et une affiche, ainsi que les publications *La constante progression des femmes – Historique des droits des femmes* et *L'origine « véritable » du 8 mars*. De plus, cette année le Conseil a offert une chanson thème créée et interprétée par des artistes québécoises des trois générations. Par ailleurs, avec la collaboration du Conseil, le quotidien *Le Devoir* a réalisé un cahier spécial sur les liens entre les générations de femmes qui a été inséré dans son édition du samedi 6 mars 1999.

Les activités recensées autour de cet événement se sont étalées tout au cours du mois de mars et durant cette période le Conseil a offert son soutien à l'organisation d'activités diverses. Des personnes-ressources ont prêté main-forte à la tenue de certaines activités. Enfin, le Conseil a alimenté les médias du Québec qui ont effectué une bonne couverture de plusieurs des activités qui ont eu cours.

### — **Le 25<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme**

Durant toute l'année 1998, le Conseil a été au cœur de plusieurs activités visant à marquer 25 ans de promotion des droits des femmes. Plusieurs projets (dont il a été question précédemment) ont eu lieu en 1998-1999, dont le lancement d'un document d'animation pédagogique touchant l'orientation scolaire et l'histoire des femmes, intitulé *Des droits et des choix pour les filles et les gars*, l'organisation d'un important colloque *Marcher sur des œufs* portant sur les enjeux actuels du féminisme et la tenue de débats en région en lien avec le sondage de *La Gazette des femmes* sur ce que pensent les hommes après 25 ans de féminisme.

Le Conseil s'est de plus allié avec plus de 10 organismes pour remettre des prix à des femmes ou des organismes qui ont contribué à la promotion des droits des femmes dans divers secteurs, et provenant de plusieurs régions du Québec. Les récipiendaires des prix furent :

- Madame Louise Bélanger, prix Femme de mérite en éducation, en collaboration avec le Conseil scolaire de l'Île de Montréal;
- Madame Johanne Daly, prix Femme avant-gardiste, en collaboration avec Inform'elle, organisme de promotion des métiers non traditionnels de la Montérégie;
- Le groupe Maternaide de Trois-Rivières, dans le cadre des Prix de la Famille 1998, de la Fédération des unions de famille;
- Al Dente et la Récidive (ex-æquo), prix de l'entrepreneurship au féminin dans la région de Charlevoix;
- Madame Élisabeth Vonarburg, Prix Femme et littérature en collaboration avec le Salon du livre du Saguenay-Lac St-Jean;
- Madame Hélène Roy, prix pour souligner les 25 ans de carrière d'une vidéaste au sein de l'équipe de Vidéo-Femmes;
- Prix reconnaissance à Oxfam-Québec, pour ses 25 ans d'engagement envers les femmes dans le monde, à l'occasion du double anniversaire du Conseil et de Oxfam-Québec;
- Madame Luce Manseau, prix de l'entrepreneurship au féminin, en collaboration avec le Fonds d'investissement pour l'entrepreneurship féminin(FIEF);
- Madame Isabelle Guay, prix pour les métiers non traditionnels, en collaboration avec le Forum nord-côtier sur les métiers non traditionnels;
- Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, prix hommage aux pionnières de l'Abitibi-Témiscamingue à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire du regroupement;
- Madame Claire Denis, prix à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Comité des femmes du Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec.

### ***3.2.6 La gestion interne du Conseil***

Le Service administratif a poursuivi ses activités en 1998-1999, dans la foulée de changements importants amorcés par le Conseil au cours des dernières années. Parallèlement, ce service a continué de privilégier une approche fondée sur l'accessibilité, la diligence et la qualité des services qu'il offre au Conseil.

Comme tous les ans, ses activités courantes ont porté principalement sur la gestion et la formation de la main-d'œuvre, le processus budgétaire et les acquisitions diverses.

Par ailleurs, le Service administratif poursuit certains projets majeurs, dont la définition et la mise en œuvre d'un nouveau plan directeur informatique

tout en procédant régulièrement à l'uniformisation et à l'amélioration de ses systèmes et de son parc d'équipement informatique. Pendant cette période, le Conseil a aussi parachevé les travaux visant à s'assurer d'un passage harmonieux de ses systèmes à l'an 2000.

Le Service administratif a également collaboré aux mises à jour des volets technique et télématique du site Internet du Conseil.

## Quatrième partie

---

### — Amélioration de la qualité des services aux citoyens et aux citoyennes

Au cours de l'année 1998-1999, le Conseil a concentré ses efforts sur la méthode d'évaluation de programme amorcée au cours de l'année précédente. Un objectif d'évaluation qualitative et quantitative a été adopté par la présidente du Conseil et une démarche d'implantation a été suggérée et présentée aux employés et employées de l'organisme. Un comité coordonné par la secrétaire s'est réuni à plusieurs reprises afin d'identifier des indicateurs sur les principaux produits du Conseil. Par ailleurs, des comités de réflexion ont été tenus avec les employés de diverses directions en vue du choix et de la mise sur pied de ces instruments de mesure. Un système global de mesure continue a été préparé et sera fonctionnel à partir du début de l'année 1999-2000. À terme, avec ces instruments, le Conseil sera en mesure de colliger des données comparatives sur ses produits principaux, d'évaluer l'efficacité de ses initiatives et de mesurer plus adéquatement la satisfaction de ses clientèles, qu'elles soient gouvernementales ou individuelles.

De plus, dans le cadre de ce projet d'évaluation, le Conseil a commencé, au cours de l'année, un processus d'évaluation qualitative visant à fournir davantage d'informations sur une série de produits ou services. Tout d'abord, les outils périodiques de communication du Conseil sont analysés. Un questionnaire a été envoyé aux lecteurs et lectrices de *l'Info-région* et de *l'Info-CSF* pour connaître l'adéquation du produit avec les attentes de la clientèle en matière d'information. Pour *l'Info-région*, les résultats ont été partiellement analysés et semblent démontrer, au premier abord, la satisfaction de la clientèle. Le Conseil évaluera la faisabilité d'intégrer à son produit les recommandations recueillies par ce sondage. Par le biais de groupes de discussion, le lectorat de *La Gazette des femmes* a également été invité à commenter le magazine, son contenu et son contenant. Les résultats seront étudiés et différentes composantes seront prises en compte dans les futures planifications du magazine.

Par ailleurs, les avis et recherches du Conseil feront aussi l'objet d'une démarche d'évaluation par l'entremise d'une grille d'évaluation qui sera utilisée au fur et à mesure de la diffusion de ces documents. Ainsi par exemple, la production d'avis régionaux, qui constitue une opération d'envergure pour le Conseil pourra être analysée du point de vue des impacts des recommandations du Conseil sur les décisions des

instances régionales. Enfin, les centres de documentation présents dans neuf des onze bureaux régionaux, feront l'objet d'une enquête, afin de mieux connaître la clientèle qui les fréquente ainsi que ses besoins. Le Conseil évaluera aussi sa capacité de continuer à répondre adéquatement à ces besoins et à quel coût. Toutes ces initiatives visent évidemment à améliorer les produits offerts par le Conseil à sa clientèle et à les ajuster le mieux possible à ses besoins.

Finalement, au cours de l'année, une démarche en vue de la constitution d'un bureau des plaintes de la clientèle a aussi été élaboré. Un comité a travaillé à la définition des plaintes recevables et au mécanisme de traitement approprié. Ce système devrait également être en application à partir de la prochaine année financière.

## Cinquième partie

---

### Perspectives 1999-2000

Les activités prévues pour l'année 1999-2000 découleront des orientations triennales que s'est donné le Conseil du statut de la femme pour les années 1998-2001. Des objectifs stratégiques ont été ciblés afin d'agir sur l'environnement social, politique et économique dans lequel évoluent les femmes du Québec.

#### — Du planétaire au local : influencer le devenir de l'État

Comme c'est le cas pour plusieurs pays du monde, l'État québécois connaît un repositionnement de son rôle, non seulement dans le cadre de la mondialisation et de la crise des finances publiques mais aussi en raison du mouvement de déconcentration et de régionalisation des fonctions de l'État vers des instances locales et régionales. Ces réformes qui se succèdent risquent d'affaiblir le statut des femmes qui ont compté jusqu'ici sur un État central plus sensibilisé à leur situation. De la scène planétaire à la scène locale, les actions du Conseil doivent encourager une plus grande participation des femmes dans ces transformations des lieux de pouvoir et une prise en compte de leurs intérêts.

En accord avec cet objectif, le Conseil poursuivra la publication d'une série d'avis régionaux qui décriront la situation des femmes des régions, identifieront des cibles porteuses d'avenir et adresseront des recommandations à de nombreuses instances locales et régionales dans le but de parvenir à un développement plus équitable de la région. Les consultations sur les projets d'avis pour la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà eu lieu. Leur diffusion se fera au cours des prochains mois. La rédaction de l'avis pour la Mauricie et le Centre-du-Québec est entreprise. Au cours de l'année 1999-2000, le Conseil vise à produire six avis.

Le Conseil produira également un avis faisant suite à l'étude des impacts du virage ambulatoire sur les femmes aidantes, travailleuses et patientes. Il suivra et commentera l'activité gouvernementale et les politiques gouvernementales en fonction de leurs réponses aux besoins des femmes. Enfin, le Conseil entend contribuer aux travaux de diverses instances régionales dans le but de les sensibiliser aux préoccupations des femmes.

#### — Une société civile en transformation : accueillir la diversité tout en affirmant l'égalité des femmes

Sur le plan social, des modifications sans précédent touchent la population : bouleversements dans la pyramide des âges, nouvelles diversités, familles en mutation, persistance de problèmes sociaux. Pour affirmer l'égalité des femmes dans ce contexte en mutation, le Conseil entend mettre en lumière les inégalités et les conditions de vie des femmes, de même qu'il entend soutenir et conseiller les partenaires sociaux afin de garantir la pleine participation des femmes à la société québécoise.

Dans cette perspective, le Conseil produira un avis sur la reconnaissance légale des couples de même sexe en lien avec un projet de loi qui doit être déposé. Dans le contexte de la multitude de programmes sociaux basés sur le revenu familial, la question des familles recomposées sera examinée : dans quelle mesure le revenu du conjoint non parent doit-il être pris en compte dans la détermination du revenu donnant droit aux programmes ? Par ailleurs, le Conseil soulignera par des contributions particulières, l'Année internationale des personnes âgées et le Sommet sur la jeunesse en mettant en évidence les conditions de vie des femmes âgées et celles des jeunes femmes. En lien avec la Marche des femmes de l'an 2000, il participera à la réflexion qui sera faite sur les thèmes de la violence et de la pauvreté, par le biais des divers outils dont dispose le Conseil, comme *La Gazette des femmes*. Enfin, la question des familles figurera dans les interventions du Conseil dans le but d'outiller les femmes en leur fournissant des informations concrètes et pratiques sur leurs droits face aux diverses situations familiales qu'elles peuvent vivre.

#### — Le travail en changement : repenser la sphère publique au féminin

Le marché du travail se resserre, secoué par l'implantation des nouvelles technologies de l'information et par la course des entreprises à la rentabilité maximale. Cette donnée s'ajoute à un portrait global des femmes sur le marché de l'emploi témoignant encore d'un statut inférieur : éventail professionnel limité, écart de revenu important avec les hommes. Le Conseil entend saisir les occasions d'amélioration que représentent l'accroissement de leur scolarité, la création et la transformation d'emplois générés par les nouvelles technologies.

Au cours de la prochaine année, le Conseil produira une importante étude sur le travail recensant quatre formes de travail atypique, la place que les femmes y occupent et les conditions de travail qui y sont associées. Un avis sur la question sera aussi élaboré en lien avec la révision des lois du travail annoncée pour l'automne. En région, le Conseil informera également les femmes sur les nouveaux enjeux du travail et sur les perspectives d'emploi intéressantes sur leur territoire. Une réflexion sur l'économie sociale sera faite. Les premiers travaux du Conseil sur cette question ont été réalisés au tout début des expériences d'économie sociale. Il sera intéressant de voir comment ces projets se sont développés, dans quels secteurs et comment les femmes s'y sont intégrées. Le Conseil entend finalement rendre public un avis sur les aides familiales et relancer la question des programmes d'accès à l'égalité à la faveur des nombreux bilans qui doivent être publiés.

### **— Des valeurs en mutation : interioriser l'égalité entre les hommes et les femmes**

Si les femmes ont pu compter sur des changements sociaux qui leur furent favorables, dans certains secteurs d'activités, elles se butent encore à des réticences tenaces qui empêchent leur progression. L'organisation du travail et le monde de la politique ne s'adaptent que très marginalement à l'arrivée des femmes. Les partenaires masculins s'investissent encore peu dans les tâches domestiques et le soin aux enfants. Conscient que les changements de mentalités sont des bases importantes pour faire évoluer des conditions de vie ou débloquer des résistances, le Conseil entend entreprendre des actions de sensibilisation et susciter la participation des hommes et des femmes à des débats qui les concernent.

Dans ce cadre, en 1999-2000, le Conseil compte s'investir dans la question de la conciliation famille-travail, à la fois pour documenter le sujet mais aussi pour élaborer un outil de sensibilisation ou d'information à l'intention des partenaires concernés. Des pistes d'action seront proposées à d'autres intervenants gouvernementaux dans l'espoir de former une large coalition d'intérêts pouvant agir de façons diverses sur ce sujet. Le bilan de la présence des femmes dans les instances locales et régionales ainsi que les causes des résistances à l'entrée des femmes dans ces lieux de pouvoir seront analysés. Par le biais de *La Gazette des femmes* entre autres, le Conseil contribuera à donner une image positive des rôles et des contributions des femmes à la société. Enfin, le Conseil continuera à maintenir des relations étroites avec les associations féminines notamment par un soutien à leurs analyses en les guidant dans une démarche d'analyse différenciée selon le sexe.

## Liste des publications du Conseil en 1998-1999

---

### — Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

- *Mémoire sur le projet de loi n° 186 – Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale*, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 1998, 39 p.
- *Commentaires sur le Plan d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1998 - 2002 : le défi de l'accès de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre*, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1999, 34 p.
- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional en Montérégie*, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1999, 61 p.

### — Analyses, études et recherches

- *Présence des femmes au sein des conseils régionaux de développement de 1992 à 1997*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1998, 19 p.
- *Une plus une : recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes*, Québec, Conseil du statut de la femme, août 1998, 6 p.

### — Documents d'information divers

- *Conseil du statut de la femme — Un allié vers l'égalité*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 1998.
- *Conseil du statut de la femme — An ally in the cause of equality*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 1998.
- *Marcher sur des œufs — Certains enjeux du féminisme aujourd'hui — Colloque du Conseil du statut de la femme*, dépliant promotionnel, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 1998, 4 p.
- *Réforme de l'aide sociale — Du document de consultation, Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi au projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité*, synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 1998, 4 p.
- *Conseil du statut de la femme — Rapport annuel 1997-1998*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 1998, 31 p.

- *Une plus une : recherche sur la reconnaissance légale des couples de lesbiennes*, synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, août 1998, 94 p.
- *One plus one : a study of the legal recognition of lesbian couples*, synthèse, Québec, Conseil du statut de la femme, août 1998, 6 p.
- *Orientations triennales du Conseil du statut de la femme 1998-2001 — Pour s'orienter vers l'égalité*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, décembre 1998, 12 p.
- *Long March Forward — A History of Women's Rights*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, décembre 1997, 8 p.
- *True Origins of March 8, International Women's Day*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre 1995, 2 p.
- *Complices, au fil des âges! — 8 mars 1999*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1999, 27 p.
- *Marcher sur des œufs — Certains enjeux du féminisme aujourd'hui* — Colloque tenu les 28 et 29 mai 1998 à l'Université du Québec à Montréal, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1999, 24 p.
- *Colloque Marcher sur des œufs — Certains enjeux du féminisme aujourd'hui*, feuillets d'information des conférences d'ouverture (1) et des allocutions (5), Québec, Conseil du statut de la femme, mars 1999, 44 p. a

Composition typographique : Mono•Lino inc.

Achévé d'imprimer en juin 1999  
sur les presses de l'imprimerie  
Laurentide inc. à Loretteville